

# Jeudi 17 décembre Rassemblement Dès 16h Devant le Grand Conseil

- Pour demander 517 postes supplémentaires pour les HUG
- Pour s'opposer à une arnaque à grande échelle de notre 2<sup>ème</sup> pilier avec perte de 35% des prestations de retraite et une cotisation augmentée de 7%

**Venez nombreux pour montrer  
le raz le bol des travailleurs  
hospitaliers !**



## Comment vendre à la découpe le service public

### De l'Etat-providence à l'Etat manager

«Nous vivons une drôle d'époque... On a l'impression d'une espèce de vague qui nous surplombe, nous écrase et qui est en train de déferler.» Le professeur de science politique Bernard Lacroix résume ainsi le désarroi de syndicalistes, d'intellectuels, d'élus ou de citoyens confrontés aux restructurations de l'Etat.

Les réformes se succèdent apparemment en ordre dispersé ; la technicité les rend opaques ; leurs effets ne sont perçus qu'après coup, lorsque, les décrets d'application adoptés, arrive leur mise en pratique. Et pourtant, derrière ce brouillard, une mobilisation sans précédent est à l'œuvre pour fabriquer un Etat réduit dans sa surface et renforcé dans ses structures de commandement.

### Influence grandissante du secteur privé dans les HUG

L'hôpital public est en plein paradoxe. Il se doit de garantir l'accès à la santé pour tous, mais en même temps il est géré avec les méthodes du privé, privilégiant les intérêts de la médecine privée. Tout se passe comme si le seul but est la recherche d'économies au détriment de l'égalité d'accès aux soins pour tous et des conditions de travail du personnel. Toute cette philosophie de gestion « transpire » de différentes manières. Vous allez le découvrir avec les exemples qui suivent :



### Augmentation inquiétante de l'activité privée des médecins

La législation genevoise permet aux professeurs et aux médecins adjoints d'avoir une clientèle privée. Notre syndicat est très critique sur ce point, car ce droit a des implications négatives sur l'activité hospitalière. En effet, les intérêts de la médecine publique et privée ne sont pas compatibles.

Mais nous constatons que la législation n'est pas scrupuleusement respectée, car si la loi permet de consacrer 8 heures (soit deux demi-journées) par semaine pour des patients privés, certains médecins dépassent allègrement ce temps. Pourquoi ne pas les obliger à respecter la loi ?

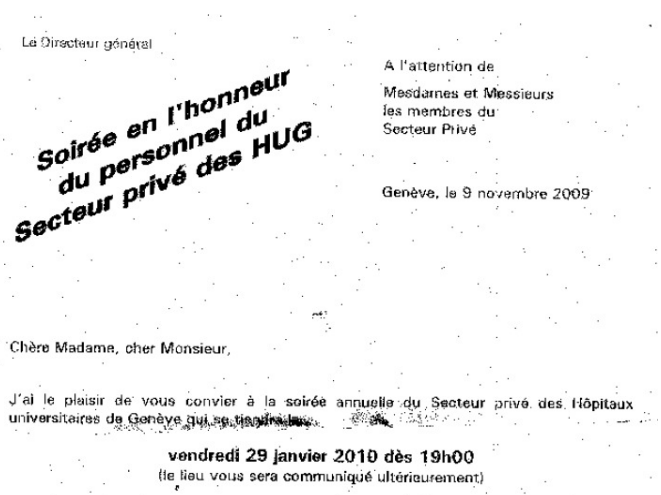
### La division privée étoffée

Un pas supplémentaire a été franchi avec la création de la division privée. On donne des moyens supplémentaires et on porte une attention particulière à ces services. On va même jusqu'à offrir une soirée en l'honneur de son personnel ! Et les autres ne travaillent-ils pas aussi ?

### Comment mettre le loup dans la bergerie?

Dans la presse, des cas de trafics d'influences sont de plus en plus régulièrement dénoncés, qu'en est-il dans les HUG ?

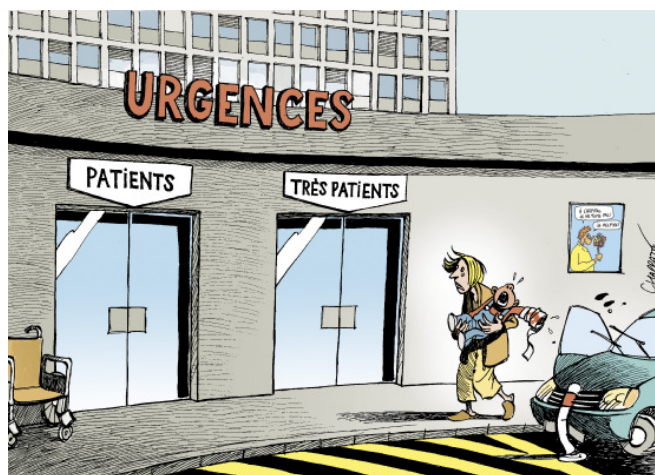
Notre syndicat a relevé l'engagement de nouveaux collaborateurs dans les services des HUG sur la base de contrat privés. Certains collaborateurs internes ont renoncé à postuler, alors qu'ils avaient toutes les qualités requises pour remplir les conditions demandées. De fait, ils devaient abandonner leur statut de droit public. La question est d'où viennent les fonds pour payer les salaires des collaborateurs ainsi engagés. Nous pouvons supposer par les témoignages recueillis, que le financement de ces salaires est approvisionné par l'industrie. Par ailleurs, cette dernière est présente fréquemment dans les salles d'examen pour des études, voire pour l'implantation de matériel provisoire/définitif sur les patients. La suppression de ces fonds pourrait directement influencer le bon fonctionnement de certains services où ces postes sont détournés vers des



activités cliniques. Ces postes-là ne sont évidemment pas pris en considération dans le calcul des postes nécessaires aux tâches quotidiennes. Pour finir, les travailleurs se trouvent en porte-à-faux de manière permanente avec leurs collègues (mêmes tâches, mais contrat différent), d'où des tensions, des querelles inutiles, influences néfastes, etc....

Le SSP est à l'écoute de tous les travailleurs quel que soit votre contrat dans les HUG.

## Privatiser les urgences ?



Lorsque les urgences adultes ou pédiatriques sont débordées, la direction a décidé d'acheminer les patients vers le secteur privé. Des accords ont été passés avec des cliniques et les HUG font de la publicité pour cette solution. Parfois, l'attente est tellement énorme aux HUG que les patients sont dégoûtés et se promettent de ne plus jamais revenir à l'hôpital public. En fait, il s'agit de ne pas donner les moyens en personnel pour « orienter » les patients vers les cliniques privées. Celles-ci ne se gênent d'ailleurs pas de renvoyer aux HUG tous les patients qui présentent des complications (à hauts

risques financiers et médicaux), se réservant les cas « rentables ».

## Vous avez une assurance privée ?

Vous arrivez avec votre enfant aux urgences de Pédiatrie. Il vient d'avoir un accident et vous êtes très angoissé. Dans le stress de l'enregistrement administratif, on vous demande si votre enfant est assuré en privé... Dans votre tête la question vient toute de suite : qu'est ce que cela change ? Il sera soigné différemment ? Et oui... si vous avez une assurance privée, votre enfant a le droit à un professeur ou chef de clinique ayant le droit d'avoir des patients privés...



## Privatiser « la frappe !! »

Voilà une idée lumineuse. Devant les plaintes des chefs de secrétariat, qui n'arrivent pas à boucler le travail par manque de personnel, la direction propose de privatiser la frappe ! (ils l'appellent sous traitance...) Voilà, après le nettoyage, c'est au tour des secrétaires d'être soumises à la pression du « marché ». Les secrétariats sont débordés, car les patients restent moins de temps à l'hôpital et le nombre de dossiers administratifs à traiter augmentent. Il faut faire plus avec moins de personnel !

## Payer à la tâche ?

Devant la surcharge de travail, un service hospitalier a « proposé » aux secrétaires de travailler après l'horaire officiel et/ou la fin de semaine, mais sans récupérer les heures supplémentaires. Ils/elles seraient payé-e-s à la tâche : tant de dossiers, tant d'argent. Voilà qui est parfaitement illégal. Cela s'appelle probablement « l'effcience » !

## Aides – soignant-e-s Maintenir la pression dans la convivialité

Succès du rassemblement au 10<sup>ème</sup> étage organisé le mardi 15 décembre à 12h30, par les syndicats SIT et SSP: « **Sous le sapin, le personnel attend les 44 postes pour supprimer les horaires à coupure et la classe 9** ».

L'année prochaine nos syndicats continueront à proposer des mobilisations pour satisfaire les justes revendications des aides soignant-e-s.

## **Demande de réévaluation de la fonction d'aide soignant-e**

Les syndicats SIT et SSP ont écrit au Conseiller d'Etat Pierre-François Unger :

*(...) Nous (...) souhaitons, dans la mesure du possible, vous rencontrer fin janvier ou début février afin de discuter de la demande de réévaluation de la fonction aide soignant-e et aide-hospitalière HUG en priorité.*

*Le SIT et le SSP, déjà à l'origine du mouvement de lutte des basses classes des HUG - dont les aides soignant-e-s - ayant abouti à une première réévaluation de la fonction en 1998, ont négocié les nouveaux cahiers des charges de ces deux fonctions avec la direction des HUG en octobre 2009 et demandé à celle-ci de faire procéder à la réévaluation. Les HUG nous ont confirmé avoir transmis cette demande au département le 14 novembre 2009.*

*Afin de vous faire part de nos arguments et réflexions en la matière ainsi que de connaître votre position, nous souhaitons vous rencontrer fin janvier ou début février 2010.*

*Pour conclure, nous avons l'avantage de vous informer que, ces prochains jours, une pétition émanant des aides-soignant-e-s et du personnel HUG soutenant cette demande et revendication vous parviendra.(...)*

## **Les nettoyeurs dénoncent la grave dégradation des conditions de travail**

### **Non respect de l'article 2 du statut du personnel et harcèlement psychologique.**

Notre syndicat a écrit au chef du département d'exploitation pour lui demander l'ouverture d'une enquête à l'encontre d'une responsable. En effet, le personnel dénonce une attitude arrogante, méprisante et humiliante, incompatible avec l'article 2 du statut : « *L'organisation du travail doit être conçue de telle sorte qu'elle assure des conditions de travail normales aux membres du personnel et leur permette de faire valoir leur personnalité, leurs aptitudes professionnelles et leurs facultés d'initiative* »

Nous avons apportés des nombreux exemples qui montrent le grand mépris qu'une certaine hiérarchie affiche à ses subordonnés. Si un employé quelconque ose parler de cette manière à un collègue ou à un supérieur hiérarchique, il serait immédiatement licencié... mais l'équité n'est pas une valeur qui a la cote...

Nous attendons une réponse rapide, car il n'est pas acceptable que le personnel vienne travailler avec « la peur au ventre ».

Si rien ne change, notre syndicat organisera la lutte pour résister à ce type de harcèlement psychologique, qui malheureusement se développe dans les HUG.

*(...)Le mobbing, se sont des reproches injustifiés, le mépris, les chicanes administratives imposées inutilement, les brimades, bref un climat de travail en permanence tendu, entretenu par un responsable hiérarchique ou un-e collègue qui semble parfois prendre plaisir à un jeu qui devient de plus en plus brutal.*

*L'organisation et la structure de l'entreprise, le fait de réorganiser, de délocaliser une partie des tâches, de faire des économies, d'accélérer les rythmes de travail ou de réduire les effectifs sont des facteurs qui facilitent, mais ne justifient pas, des comportements de harcèlement psychologique.*

## **Syndiquez-vous, rejoignez le SSP!**

### **Contactez les délégués syndicaux SSP de l'hôpital :**

David Andenmatten : 079 508 12 19 laboratoires  
Anne Marie Crausaz : 022 349 02 86 Soins  
Victor Herrera : 0223723982 pharmacie  
Mussy Tesfaldet : 078 8114450 cuisine  
José Luis Diaz : 079 2036014 propreté hygiène  
Solange Caillon : 0033 62418 21 12 Soins intensifs  
Chantal Altermath : 079 347 16 28 Soins Beau Séjour  
Deborah Bouyol : 079 342 42 21 Soins  
Fabrice Scheffre : 022 741 50 80 Secrétaire syndical



Visitez notre site [www.sspsante.org](http://www.sspsante.org)

Contact : [info@sspsante.org](mailto:info@sspsante.org)

Éditeur responsable : Comité SSP hôpital